



Mont  
Saint  
Aignan

## ARRÊTÉ N° 2025.271

Du registre des arrêtés municipaux

### ARRÊT ET STATIONNEMENT GÉNANT (Fête nationale des voisins rue de Tivoli)

#### ARRETE PROVISOIRE

**Nous**, maire de la ville de Mont-Saint-Aignan ;

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- **Vu** le Code de la Route ;

- **Considérant** la demande de Madame Claire MOISY, pour l'organisation de la « fête nationale des voisins » le **Dimanche 25 mai 2025** ;

#### ARRETONS CE QUI SUIT :

**Article 1** : La circulation **de véhicules de tous genres est interdite** dans la rue de Tivoli entre les rues du Puits Commun et de la Corderie pour **la période du Dimanche 25 Mai 2025 de 11H30 à 19H00**.

Exception est faite aux véhicules de sécurité, d'urgence et de secours.

**Article 2** : la signalisation réglementaire sera mise en place par les services de la ville de Mont-Saint-Aignan.

**Article 3** : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le service de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mont-Saint-Aignan le **04 mars 2025**,

Catherine FLAVIGNY

Maire  
Conseillère départementale

Certifié exécutoire par publication et affichage en date du \_\_\_\_\_

#### Copies

Police Nationale / Municipale

Madame le Maire

Archives